

Plusieurs intervenants suggèrent à la nouvelle équipe qui sortira des élections un changement de méthode de travail pour éviter d'aboutir aux mêmes résultats.

Le président demande donc aux nouveaux candidats de se faire inscrire.

Mr Barbier fait remarquer à Mme Paugam, que sa candidature n'est pas recevable du fait de son emploi dans l'établissement en tant que contrat local. Mme Paugam a alors présentée immédiatement un courrier de démission préalablement préparé.

Candidats inscrits :

- Mme Camara Fatoumata
- M. Demma Gilles
- Mme Diallo Mariam
- Mme Dramé Bah Salimatou
- Mme Lecocq Chantal
- Mme Paugam Augusta
- Mme Poirier Judith
- M. Soumah Djibril
- M. Soumah Stéphane

Le Président demande à tous les candidats de se présenter à l'assemblée.

Après la présentation des candidats, on procède à l'élection des nouveaux membres.

Le dépouillement des urnes donne les résultats suivants :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Mme DIALLO Mariame : | 51 voix |
| - Mme CAMARA Fatoumata : | 48 voix |
| - Mr DEMMA Gilles : | 47 voix |
| - Mme POIRIER Judith : | 42 voix |
| - Mr SOUMAH Stéphane : | 40 voix |
| - Mme DRAME Bah Salimatou : | 41 voix |
| - Mme PAUGAM Augusta : | 34 voix |
| - Mme LECOCQ Chantal : | 32 voix |
| - Mr SOUMAH Djibril : | 23 voix |

Les 8 premiers noms de cette dernière liste sont proclamés élus.

Après la proclamation des résultats, la séance fut levée et les membres du nouveau bureau furent conviés à rester dans les locaux pour tenir immédiatement leur première réunion au cours de laquelle il sera procédé à la répartition des postes par élection.

Le président sortant, M. Patrick PERRIN



Le rapporteur : Mr Malal M. BALDE

